



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT D'ACCUEIL EN RÉSIDENCE D'ARTISTE DANS LE CADRE D'UNE RÉSIDENCE DE CRÉATION, DE RECHERCHE OU D'EXPÉRIMENTATION	Décision 12/03/2026 N° DGS/2026/020

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

VU la décision n° DGS/2026/009 du 26 janvier 2026 portant signature d'un contrat d'accueil en résidence d'artiste dans le cadre d'une résidence de création, de recherche, ou d'expérimentation,

CONSIDÉRANT la demande de l'artiste de modifier sa présence en mai du fait de son indisponibilité,

CONSIDÉRANT que rien ne s'oppose à cette demande,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer un avenant au contrat d'accueil en résidence avec l'artiste Julie HASCOËT afin de tenir compte d'un nouveau planning de présence, sans pour autant modifier la période générale de 9 à 10 semaines comprise entre le 16 mars et le 30 juin 2026.

Article 2 :

Les autres dispositions de la décision susvisée restent inchangées.

Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLÉANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire au titre du contrôle de légalité.

Fait à LUYNES, le 12 mars 2026

Le Maire,

Bertrand RITOURET



Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : 13 MARS 2026

- sa publication sur le site internet de

la commune le : 13 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 037-213701394-20260312-DGS_2026_020-AR

